



- Acquisition d'une parcelle de terrain

Les membres du conseil municipal souhaitent avoir plus de précisions et demandent à Monsieur Thierry PONTIER que la commission « environnement étudie ce dossier avant de prendre une décision.

- Dissolution du CCAS : Création d'une commission

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les membres du CCAS ont décidé de ne pas dissoudre ce dernier.

- ONF : Programme et coupe de bois au titre de l'année 2017

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que l'ONF envisage de réaliser des travaux en 2017 dans la forêt du Rhimbé pour un montant de 2 300.00 €uros HT.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que suite au programme d'aménagement en cours ces travaux sont à la charge de la commune et que pour compenser ceux-ci des coupes de bois sont vendues.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal décident d'inscrire ces travaux au budget 2017.

- ONF : Projet d'aménagement touristique de la forêt domaniale.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'ONF a fait parvenir à quatre communes (ALLOGNY, ST ELOY de GY, ST MARTIN d'AUXIGNY et VASSELAY) un projet d'aménagement touristique de la forêt domaniale. Une réunion pour débattre de ces propositions est à programmer en janvier.

Monsieur Jean-François MERE, conseiller municipal souligne que la Communauté de Communes en Terres Vives détient la compétence « Tourisme » et doit elle aussi être concernée par le projet.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal ne souhaitent pas donner suite à ce projet tel qu'il est présenté.

- Budget assainissement : - Etat des finances au 12 décembre 2017

Monsieur le Maire fait le point sur le budget assainissement de la commune.

Fonctionnement :	Dépenses :	20 269.27 €uros
	Recettes :	60 241.48 €uros
	Excédent :	39 972.21 €uros
	Excédent antérieur :	60 605.34 €uros
	Total :	+ 100 577.55 €uros

Investissement :	Dépenses :	223 771.38 €uros
	Recettes :	375 828.48 €uros
	Excédent :	152 057.10 €uros
	Déficit antérieur :	77 365.13 €uros
	Total :	+ 74 691.97 €uros.

Arrivée de Mr François CHABOT, Maire-Adjoint à 19 heures 30.

- Tarif 2017: PFAC

Monsieur le Maire propose d'augmenter de 1% la Participation Financière à

l'Assainissement Collectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal valident ces nouveaux tarifs qui se traduisent comme suit :

- Construction neuve : 3 006.00 Euros
- Construction ancienne : 1 503.00 Euros
- Lotissement : 3 006.00 Euros par construction.

### **AFFAIRES GENERALES :**

#### **- Aménagement du centre bourg.**

Mr Thierry PONTIER, Maire-Adjoint, rappelle le calendrier de l'étude du projet depuis la précédente venue de Mr BRUNEL, Directeur de l'agence d'ingénierie du Cher.

Arrivée de Mr Stéphane AUMEUNIER, conseiller municipal à 19 heures 35

#### **- Installation d'une société de traiteur ambulant sur la commune.**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la lettre de Mr MANCIER Ghislain, habitant de la commune d'ALLOGNY qui vient de créer sa société de traiteur ambulant.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal autorisent ce dernier à s'installer sur le parking de la mairie ou de la Maison des Associations le dimanche matin à condition que cela ne crée pas de nuisance sonore.

Un point sera fait sur ce dossier lors du prochain conseil municipal.

#### **- Arrêté du 14 octobre 2016 portant fusion des trois communautés de communes.**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la Préfecture du Cher a notifié l'arrêté portant fusion effective des trois communautés de communes (communauté de communes en Terres Vives, communauté de communes Hautes Terres en Haut Berry, communauté de communes les Terroirs d'Angillon) au 1<sup>er</sup> janvier 2017, que le futur nom est Terres du Haut Berry, que le siège est fixé aux Aix d'Angillon.

L'élection du Président et des Vice-Présidents se fera le 17 janvier 2017.

#### **- Arrêté du 04 novembre 2016 portant fusion du SIVY et SIAVB.**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la Préfecture du Cher a notifié l'arrêté portant fusion effective du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre et du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Vallée du Barangeon au 1<sup>er</sup> janvier 2017, que le nom retenu est Syndicat de la Vallée de l'Yèvre et que le siège est fixé à la Mairie de Bourges.

#### **- Arrêté du 22 novembre 2016 portant modification des statuts du SDE 18.**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la Préfecture du Cher a notifié la modification des statuts du SDE 18.

#### **- Déclarations d'intention d'aliéner**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que conformément à la délégation qui lui a été accordée, il n'a pas préempté sur plusieurs parcelles.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la SAFER n'a pas préempté sur plusieurs parcelles.

#### - Vœux 2017

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les vœux de la commune d'Allogny auront lieu le 21 janvier 2017 à 18 heures 45 et donne les dates et heures des autres communes :

#### - Informations diverses

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une visite pastorale aura lieu le 22 décembre après la messe qui a lieu à 9 heures.

Monsieur le Maire donne lecture des remerciements de Mr Mme PHAM TRONG pour le colis de fin d'année

### **GESTION DU PATRIMOINE**

#### - Demande d'expertise de la charpente de l'école du bas.

Madame Ariane DEMAZIER, Maire-Adjoint, informe le conseil municipal que ,suite aux doutes émis par Monsieur Christian GEDOUX sur la solidité de la charpente de l'école du bas, une expertise avait été demandée à l'Agence Cher Ingénierie des Territoires, à la fois pour des raisons évidentes de sécurité concernant les occupants de l'école, ainsi que pour connaître l'état exact de la charpente en vue d'une éventuelle rénovation du bâtiment. Monsieur le Maire avait annulé la visite programmée, souhaitant que la décision en soit prise par le conseil municipal. Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal décident (1 contre) de demander la réalisation de l'expertise de la charpente.

#### -Affaires diverses

Madame Ariane DEMAZIER, Maire-Adjoint, informe le conseil municipal que les membres de la Commission Patrimoine souhaitent changer le nom de leur commission, l'actuel pouvant porter à confusion, et ne prenant pas en compte le suivi énergétique des bâtiments. Il est donc demandé que la commission s'appelle désormais « Commission Bâtiments et Énergie ».

Madame Ariane DEMAZIER, Maire-Adjoint, rappelle au conseil municipal que des études énergétiques sur la performance et la rénovation de bâtiments communaux (mairie, école du bas, école du haut) ont été réalisées dans le but d'optimiser la rénovation prévue précédemment de ces bâtiments. De même, une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur avec chaudière bois, est encore en cours, incluant la mairie, la MAB, l'école du haut et l'école du bas. L'intérêt de ces études est de nous permettre de diminuer notre consommation énergétique et donc de réduire nos dépenses de fonctionnement. Il serait dommage d'abandonner le projet initial de rénovation du centre bourg, rendant ces études inutiles et non subventionnables. Par ailleurs, si la mairie n'est pas rénovée des travaux de mise en accessibilité seront malgré tout à réaliser.

### **COMMUNICATION ET ASSOCIATIONS**

- S.B.P.A. : Renouvellement de la convention

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint, propose aux membres du conseil municipal de renouveler la convention pour l'année 2017 avec la Société Berrichonne de Protection des Animaux qui prend en charge les animaux errants. Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention et décident d'attribuer une subvention de 418.00 €uros à cette association en 2017.

- Subvention ABC ciné :

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint, fait part aux membres du conseil municipal que l'Association Allogny Bibliothèque Culture a versé 110.00 €uros à la Fédération Départementale des Foyers Ruraux du Cher pour l'adhésion de la commune aux services du cinéma rural itinérant. Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de verser 110.00 €uros à l'association ABC en 2017.

- Tarifs municipaux

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint, fait part aux membres du conseil municipal des propositions de la commission communication et demande la validation des tarifs suivants.

<b>ACTIVITE HEURE BLEUE</b>	<b>ALLOGNY</b>	<b>EXTERIEUR</b>
Location Week-end	263.00 €uros	490.00 €uros
Location 1 journée en semaine	142.00 €uros	252.00 €uros
Vin d'honneur	85.00 €uros	127.00 €uros
Location tente 48m <sup>2</sup>	113.00 €uros	134.00 €uros
Nettoyage	300.00 €uros	300.00 €uros
Acompte	50%	50%
Caution Nettoyage	300.00 €uros	300.00 €uros
Caution Dégradations	600.00 €uros	600.00 €uros
Etat des lieux complémentaire	23.00 €uros	24.00 €uros
Mise en place tables + chaises	32.00 €uros	33.00 €uros
Rangement tables + chaises	32.00 €uros	33.00 €uros
Supplément activité à but lucratif (hors association Allogny): 250.00 €uros		

<b>ACTIVITE MAB</b>	<b>ALLOGNY</b>	<b>EXTERIEUR</b>
Vin d'honneur 14 heures	58.00 €uros	95.00 €uros

à 21 heures		
Caution nettoyage	150.00 Euros	150.00 Euros
Caution Dégradations	300.00. Euros	300.00 Euros
Etat des lieux complémentaire	23.00 Euros	23.00 Euros

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent ces nouveaux tarifs.

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint, propose aux membres du conseil municipal que le tarif du bois sur pied passe de 6.78 Euros à 6.90 Euros, que les droits de place des commerçants non sédentaires, que le tarif des photocopies ainsi que celui des concessions de cimetièrre ne soit pas changés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent ces nouveaux tarifs.

- Modification du règlement intérieur de la salle polyvalente « Espace Heure Bleue »

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint, propose aux membres du conseil municipal de modifier l'article 5 en rajoutant le lavage de la scène.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal valident ce nouveau règlement.

- Informations diverses

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint, informe les membres du conseil municipal que le bulletin municipal est en cours de réalisation.

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint, adresse ses remerciements aux bénévoles d'Allogny Bibliothèque Culture qui ont organisé l'exposition de la bibliothèque municipale ainsi que diverses animations autour de celle-ci les 26 et 27 novembre.

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint, félicite les bénévoles d'Allogny Patrimoine pour la qualité de l'exposition et des animations qui ont été proposées le week-end du 11 novembre.

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint, informe les membres du conseil municipal qu'il n'organisera pas les Vœux du maire cette année. Il propose de transmettre toutes les informations utiles pour l'organisation de cette cérémonie.

**EDUCATION :**

- Temps d'activités périscolaires – participation financière de la commune - approbation de la convention passée avec la Communauté de Communes en Terres Vives.

Madame Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint, fait part aux membres du conseil municipal que 45 enfants de plus de 6 ans participeront aux Temps d'Activités Périscolaires entre septembre 2016 et juillet 2017. Elle demande au conseil municipal d'approuver la participation financière pour l'organisation des TAP par la CCTV à hauteur de 90.00 Euros par enfant et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la dite convention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention.

- Communauté de Communes en Terres Vives : Convention de mutualisation des frais

#### de transport.

Madame Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint, donne lecture aux membres du conseil municipal de la convention de mutualisation des frais de transport entre la commune et la CCTV pour l'année scolaire 2015-2016.

Madame Ariane DEMAZIER, Maire-Adjoint, explique le principe de la mutualisation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention.

#### - Tarif 2017 : Prix du repas de cantine

Madame Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint, fait part aux membres du conseil municipal que la société API n'augmentera pas le prix des repas en 2017.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident eux aussi de ne pas augmenter le prix du repas de cantine.

### **ENVIRONNEMENT**

#### - PLUI : Contours urbains

Mr Thierry PONTIER, Maire-Adjoint présente aux membres du conseil municipal la 1<sup>ère</sup> version des plans du contour urbain proposé par le SIRDAB et la DDT.

#### - Aménagement du carrefour RD104 – RD56

Mr Thierry PONTIER, Maire-Adjoint, informe les membres du conseil municipal que des bandes vibrantes ont été installées de part et d'autre de la RD104 afin d'attirer l'attention des automobilistes à l'approches du carrefour.

D'autre part, il présente aux membres du conseil municipal le futur plan d'aménagement érigé par le conseil départemental.

### **PERSONNEL**

#### - Modification du temps de travail d'un agent

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'un agent souhaite pour raisons personnelles diminuer son temps de travail de 35 heures à 32 heures.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal accepte de modifier le temps de travail de cet agent.

La séance est levée à 21 heures.

AFFICHE LE 20 DECEMBRE 2016

LE MAIRE  
ALAIN THEBAULT